

[Text]

Mr. Daniels: —without the Minister. It was essentially a departmental effort, but we did a lot of talking around to the various people we could find who knew something about the subject, and we found everybody did.

The Chairman: Mr. McCuish, you had some questions.

Mr. McCuish: Mr. Minister, perhaps the intent of the discussion paper and the intent of bringing this matter to a standing committee was to try to resolve a very real concern that senior bureaucrats have with third party solicitations. Perhaps that concern goes to your staff. I really cannot see anybody getting past your doors to see you who has not been screened by your staff. I do not know what a register is going to do to aid that. These are two groups which would be interested or would be involved with a register of professional lobbyists.

I think "professional" is a reasonable thing to say because you can be paid in money or paid in soul money. You can be an executive director of an oil cartel or you can be a volunteer for a heart foundation, for example. The fact remains you are a professional. I think you could get away with the matter of paid or unpaid by considering who is professional.

However, please do not touch the Member of Parliament. Do not take away from the Member of Parliament one of the few things that is democratic around here. That is the right of the member to go anywhere in Canada because it is his constituency. Do not say that I cannot talk to someone because he is not on your list.

Whether or not you have internal problems in the bureaucracy or what . . . If we are going to discuss this meaningfully, let us get it on the table as you said on page 2 of your speech. Let us get it on the table and be honest. Who are we dealing with? Where are the concerns? Is it in the bureaucracy or is it in third party attacks on your staff?

Mr. Côté (Langelier): Without going into some other comments I have already expressed, I would say that what we want to know . . . We know that we have a parliamentary system here, and we know that a lot of people are coming to the Hill in Ottawa and are trying to influence the government's orientation of decision. This could be done at certain levels, as I said earlier. It could not only be done through you as a member, but through the bureaucracy, through the civil servant who has to prepare or brief his Minister or anyone else.

We say that there is a need to know who they are and what brings them here. Who do they see? It is not only you. It is not when they are trying to lobby you that it bothers us . . . I guess it bothers me.

Mr. McCuish: The point is, sir, do not worry about me. I had a lobbyist in not too long ago. I knew perfectly well what he was lobbying about because he told me.

[Translation]

M. Daniels: . . . sans le ministre. Le rapport a été préparé essentiellement par les employés du ministère, mais nous avons consulté un certain nombre de personnes compétentes en la matière.

Le président: Monsieur McCuish, vous vouliez poser des questions?

M. McCuish: Monsieur le Ministre, la préparation d'un document d'information et le renvoi du sujet à un Comité permanent avait sans doute pour but de trouver une solution aux préoccupations très sérieuses des bureaucrates supérieurs qui s'inquiètent des démarches effectuées par des tiers. Votre personnel partage peut-être ces préoccupations. Je ne vois vraiment pas comment quelqu'un pourrait franchir votre seuil sans avoir eu à expliquer à votre personnel les raisons de la visite. Je ne vois pas comment la tenue d'un registre pourra améliorer la situation. Ce sont les deux groupes qui seraient intéressés par la tenue d'un registre des démarcheurs professionnels.

Je crois que le qualificatif de «professionnel» peut raisonnablement être utilisé puisque qu'un démarcheur peut être rémunéré en espèces ou en faveurs. Le démarcheur pourrait, par exemple, être le directeur exécutif d'un cartel du pétrole ou un bénévole pour une fondation du coeur. Le fait reste qu'il est démarcheur professionnel. Pour trancher la question de savoir s'il s'agit d'un démarcheur payé ou non, il suffirait de savoir s'il est professionnel.

Toutefois, je vous supplie de ne pas toucher aux droits des députés. N'enlevez pas au député l'un de ses rares droits démocratiques. Le député a le droit d'aller n'importe où au Canada puisqu'il est le représentant élu des Canadiens. Ne me dites pas que je ne peux pas parler à quelqu'un dont le nom ne figure pas sur votre liste.

Le fait qu'il y ait des problèmes internes dans la bureaucratie . . . Si nous voulons réellement faire un examen éclairé de la question, mettons les choses au clair, comme vous le dites à la page 3 de votre exposé. Parlons franchement et soyons honnête. Avec qui traitons-nous? Quels sont les sujets de préoccupation? Est-ce la bureaucratie ou les attaques de tiers contre votre personnel?

M. Côté (Langelier): Sans reprendre certains commentaires que j'ai déjà faits, je tiens à dire que nous cherchons à savoir . . . Nous savons que dans le cadre de notre régime parlementaire, de nombreuses personnes se rendent sur la Colline à Ottawa pour essayer d'influencer les décisions du gouvernement. Comme je l'ai dit plus tôt, cela peut se faire à différents niveaux. Les démarcheurs pourraient s'adresser non seulement à vous, en tant que député, mais aussi aux bureaucrates, aux fonctionnaires qui conseillent le ministre ou d'autres décideurs.

Nous disons qu'il est important de savoir qui ils sont et ce qui les amène ici. Qui rencontrent-ils? Vous n'êtes pas le seul qu'ils rencontrent. Ce n'est pas lorsqu'ils cherchent à vous influencer que nous nous inquiétons . . . Enfin, ça m'inquiète.

M. McCuish: Ne vous faites pas de souci pour moi, monsieur. J'ai reçu un démarcheur il n'y a pas très longtemps. Je savais pertinemment ce qu'il voulait puisqu'il me l'a dit.